

PRO CARTO



POUR QUI?

Tous les exploitants voulant prétendre aux aides PAC.



LES OBJECTIFS

- Permettre d'optimiser les aides allouées aux agriculteurs.
- Mieux faire connaître les aides PAC et les droits.
- Accompagner les exploitants dans leur déclaration PAC.



NOTRE PRESTATION

- Une réalisation complète du dossier selon les caractéristiques de l'exploitation jusqu'à sa validation, sa signature, son transfert à l'administration via TéléPAC et son impression.
- Une vérification des critères d'éligibilité et du respect de la règlementation des différentes aides (végétales et animales).
- Une déclaration des différentes aides.



LES MODALITÉS DE RÉALISATION

- Rendez-vous individuel au bureau avec votre conseiller (entre le 1er avril et le 15 mai).
- Remise du dossier PAC (accusé de réception, récapitulatif, assolement, synthèse des critères d'éligibilité).



NOS TARIFS

Tarifs et conditions de vente sur demande.







Travailler avec la Chambre d'agriculture, c'est la garantie de bénéficier :

- d'un conseil neutre s'appuyant sur l'expertise et l'expérience du réseau,
- de plus de sécurité pour un dossier aux impacts financiers conséquents,
- d'une expertise règlementaire,
- d'un gain de temps pour l'exploitant.

NOS ENGAGEMENTS OUALITÉ

La Chambre d'agriculture est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.







VOTRE RÉFÉRENT

Service ACTIONS TERRITORIALES - Bruno SIMON

- ① 06 60 57 36 70
- bruno.simon@creuse.chambagri.fr

Maison de l'économie - 8 avenue d'Auvergne - CS60089 - 23011 GUERET Cedex



Nous vous accompagnons aussi pour :

- des formations
- des appuis techniques individualisés
- votre télédéclaration PAC...